Quand ils auront coupé le dernier arbre, pollué dernier ruisseau, pêché le dernier poisson, alors le visage pâle comprendra que l'argent ne se mange pas.

Sitting BULL

n° 327

Avril 2019





#MaCommuneJyTiens

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel: mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet: www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



Réunion Assemblée Générale Vendredi 26 avril 2019 – 20h30 Salle polyvalente de Chartainvilliers

Venez nombreux avec vos idées et votre bonne humeur...

Vous pouvez contacter le Comité des Fêtes au: comite.des.fetes.chartainvilliers@laposte.net ou au 06 48 63 48 03



Du fait du renouvellement du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) du RPI, et donc d'une nouvelle organisation, le carnaval ne pourra pas être organisé cette année à Chartainvilliers.

Nous en sommes sincèrement désolés. Nous nous disons donc à l'année prochaine.



Le vide-grenier de Chartainvilliers aura lieu le 16 juin 2019.

Commencez d'ores et déjà à préparer vos cartons et étals de déballage.



19/03/2019 : Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts

Le 19 mars 2019, trop peu d'habitants de Chartainvilliers étaient présents aux côtés des représentants des associations d'Anciens combattants, lors du dépôt d'une gerbe au monument aux Morts pour commémorer le 57e anniversaire du Cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie, cette guerre oubliée.

Ecole Primaire du RPI de Saint Piat, Mévoisins, Chartainvilliers et Soulaires.

Votre enfant rentre en PS (nés en 2016) ou dans une autre classe* en septembre?

- Il faut, au préalable, inscrire votre enfant en mairie, demander le récépissé d'inscription jaune, le remplir et le faire tamponner par la mairie.
- Ensuite il convient de prendre RDV avec le directeur entre le lundi 13 mai et le vendredi 24 mai 2019
- Appelez au 02.37.32.45.25. (les lundis et mardis : jour de décharge) ou au 06.42.08.14.99.

Le jour du rendez-vous, pensez à vous munir :

- du certificat de radiation fourni par l'école d'origine*
- du récépissé d'inscription de la mairie
- du livret de famille
- du carnet de santé
- de toutes pièces nécessaires aux situations familiales particulières (divorce, séparation, etc, ...)
- délégation d'autorité parentale le cas échéant...

Le Directeur

N° 327

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er avril 2019

Avant de commencer la séance, le maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence à la mémoire de Jean-Claude Fouquet qui nous a quittés le 2 mars 2019.

Au cours de cette réunion, les conseillers ont délibéré sur les points à l'ordre du jour :

Comptes administratifs 2018 - Eau/Assainissement + Commune

1 - Eau/Assainissement

- Section d'Exploitation

Dépenses	103.744,99 €
Recettes	127.665,01 €
Excédents antérieurs reportés	28.368,48 €
Total résultat d'Exploitation	52.288,50 €

- Section Investissement

Dépenses	31.176,48 €
Recettes	96.693,30 €
Total résultat Investissement	65.516,82 €

Solde global 117.805,32 €

Métropole est envisagée, afin de préciser les comptes au calculées par rapport au potentiel fiscal. 31 décembre 2018 et la quote-part financière qui resterait acquise à la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du service Eau et Assainissement tel qu'il a été présenté.

2 - Commune

- Section de fonctionnement

Dépenses	302.254,48 €	
Recettes	363.813,93 €	
Résultat de l'exercice	61.559,45 €	
Excédents antérieurs	186.549,63 €	

248.109,08 € Résultat au 31/12

- Section d'Investissement

Dépenses	32.099,36 €
Recettes	61.451,47 €
Résultat d'Investissement	29.352,11 €

Solde au 31/12 277.461,19 €

Peu de grand bouleversement par rapport à l'année anté-

Il reste un emprunt à rembourser sur la commune pour les travaux du giratoire

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 de la Commune.

Approbation du compte de gestion 2018 pour le service Eau/Assainissement + Commune

Le compte administratif présenté est strictement en conformité avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 de la Trésorerie pour le service Eau/ Assainissement + Commune.

Affectation du résultat 2018 - Commune

Le maire propose l'affectation suivante :

Résultat de fonctionnement reporté 180.000.00€ Résultat d'investissement reporté 29.352,11 € Excédent de fonctionnement capitalisé 68.109,08€

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2018 pour la Commune, telle que proposée.

Budget primitif 2019 - Commune

- Section de fonctionnement

Dépenses	520.459,81 €
Recettes	340.459.81 €
Excédent antérieur reporté	180.000.00€
Total des recettes	520.459,81 €

Les impôts et taxes ont été calculés à taux constants. Les dotations ont été reproduites comme l'an passé : le site du ministère n'a pas encore donné les chiffres pour 2019.

- Section Investissement

Dépenses 117.071,35€ 117.071,35€ Recettes

Pour les dépenses remboursement du capital d'emprunt, solde de l'élaboration du PLU, logiciels informatiques, achat d'un épandeur de sel, création d'un parcours de BMX; Pour les recettes FCTVA, affectation d'une partie du résultat en réserves, subventions d'investissement.

L'affectation du résultat de l'exercice 2018 fera l'objet Le budget est proposé sans évolution des taux de d'une délibération ultérieure. Une rencontre avec Chartres taxes. Il faut rester vigilants, certaines dotations sont

Le conseil donne son accord unanime au budget primitif de la Commune pour 2019, tel qu'il a été présenté et donne son aval pour la stabilité des taux d'imposition à savoir :

> Taxe d'habitation 11.89 % 22.16 % Taxe foncière bâti Taxe foncière non bâti 33.55 %

Redistribution postes adjoints

Suite au décès de Jean-Claude Fouquet le poste de premier adjoint est vacant

Il convient de décider si nous continuons à 3 ou 4 adjoints pour la dernière année de mandature.

Après discussion, le maire demande aux conseillers de réfléchir à la question et propose de reporter la délibération au prochain conseil

Régularisation délibérations indemnités des élus

La Trésorerie demande de prendre de nouvelles délibérations concernant l'indice brut de référence pour le calcul des indemnités des élus qui a changé depuis 2004.

Le conseil donne un accord unanime.

N° 327







Page 3

23/03/2019 : Vers une relance du Comité des Fêtes

Une vingtaine de personnes a répondu à l'invitation de Marie-Laure PREVOST pour faire revivre le Comité des Fêtes de Chartainvilliers.

Un « pré-bureau » a été mis en place. Il est chargé d'organiser une **Assemblée Générale**, fixée le **26 Avril**, à laquelle nous vous invitons à venir encore plus nombreux, pour officialiser ce renouveau de l'activité du Comité des Fêtes.





Les enfants de Chartainvilliers ont eu le plaisir de fêter le carnaval, le 8 mars, dans leur accueil périscolaire. Goûter surprise, maquillage, costumes et danse étaient au rendez-vous. Félicitations aux animatrices Chantal et Méloée.



« Les beaux jours » sont de retour, et avec eux on entend les tondeuses ou autres engins à moteur, on aperçoit des fumées qui s'élèvent vers le ciel. Rappelons quelques règles :

ciel. Rappelons quelques régles : __ - Tondeuses et autres engins à moteur.

Leur utilisation est autorisée :



Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. dimanche et jours fériés : uniquement de 10h à 12h.

- Brûlage de déchets verts (venant de tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillement), en application de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012, le brûlage de ces déchets est interdit, ceux-ci doivent

être amenés en déchetteries.

- Il serait également souhaitable que des haies <u>entières</u> ne soient pas déversées dans le container à côté du cimetière. Amener vos végétaux en déchetterie (à moins de 3 km) permettrait aux personnes âgées ou à mobilité réduite de trouver de la place pour leurs quelques brindilles! Pensez-y!!! Un peu de civisme....

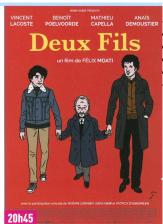
Merci de respecter ces quelques consignes.

N° 327 Page 4

Cinémobile Vendredi 19 avril 2019 à MAINTENON







DÉPARTS

MM. MOUCHOT Pascal

MM. VANGY Michel

M. SAVONNEAU Gustave

MM. ISAMBERT David

MM. PASQUET Michel

5, rue de la Mairie

30. rue de l'Avenir

I, rue de la Libération

14, rue du Puits

6, avenue des Bruyères

ARRIVÉES

MM. VOLPE Giuseppe

MM. CELLIER Franck

M. SAILLY Luc

MM.YAHIAOUI Mohard

MM.CHEMIN Dominique

5, rue de la Mairie

30, rue de l'Avenir

I, rue de la Libération

6, avenue des Bruyères

14, rue du Puits

NAISSANCES

TORRES Ezéquiel 10 février 2019 à LORMONT (33) HATON Samuel 23 mars 2019 à LE COUDRAY(28)



DECES

Mme BEURIER Claudine 19 février 2019 à LE COUDRAY (28)
M. FOUQUET Jean-Claude 2 mars 2019 à HOUDAN (78)



Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers Ne pas jeter sur la voie Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.